



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060385

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/03/2026 16H58 C:000780 I:23167
V/REF : BDCE261060
V/Email reçu le Mercredi 18/03/2026 à 16H58

SDC 'Cypres-Olivier-Chene'
C/O REGIE CARRON
9, RUE GRENETTE
69299 LYON CEDEX 02

IMMEUBLE : CYPRES-OLIVIER-CHENE
5, RUE FRATERNITE
4/6, RUE AUDIBERT ET LAVIROTTE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°6 LAVIROTTE-LOGEMENT DE MME DAULIACH-TEL:06 80105588
MOTIF : INTERVENIR DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR UN DEFAUT DE VMC
Donneur d'ordre : M. J. FALCETO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Ramonage de gaine(s) et/ou nettoyage de bouche(s) de ventilation.

LE 27/03 A 15H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DAULIACH
L'OCCUPANT NOUS INFORME QUE LE PROBLEME PROVIENT DE REMONTEE D'ODEUR
DANS LE SIPHON DE LA DOUCHE ET QUE LE PLOMBIER QUI EST INTERVENU LUI A
INDIQUE QUE LE PROBLEME ETAIT LA VMC

CONTROLE DES DEUX BOUCHES DU LOGEMENT
NOUS CONSTATONS QUE CELLES-CI SONT ENCRASSEES MAIS L'ASPIRATION DANS LE
LOGEMENT FONCTIONNE
- DEPOSE ET NETTOYAGE DES DEUX BOUCHES VMC
REMISE EN PLACE
CONTROLE DE L'ASPIRATION - RIEN A SIGNALER

NOUS VOUS INFORMONS QUE LE NETTOYAGE DES BOUCHES VMC NE REGLERA PAS LE
PROBLEME DE REMONTEE D'ODEUR DANS LA DOUCHE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 29/03/26 à 13H18 M. J. FALCETO

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2		Pour mémoire
2,00	H.Ouvrier Electricien le 27/03	2	75,29	150,58



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060385

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				150,58
T.V.A. a 10,00%				15,05
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>165,63</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.